

Bruxelles, le 6 février 2017



Exp.: Rue du Commerce 96, 1040 Bruxelles

Note aux Ordonnateurs

Recalcul pécule de vacances, allocation de fin d'année et prime de développement des compétences

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

Dans le **cycle de mutations de janvier 2017**, **aucun recalcul**

- du **pécule de vacances**
- de l'**allocation de fin d'année**
- de la **prime de développement des compétences**

n'a eu lieu.

Ces recalculs seront effectués durant le cycle de mutations de février 2017.

Conséquences

- **Aucun arriéré en matière de pécule de vacances, d'allocation de fin d'année et de prime de développement de compétences** n'a été payé le 30 janvier 2017 (également aucun pécule de vacances anticipé).
Ces arriérés seront versés le 27.2.2017.
- Les **recalculs négatifs** relatifs au pécule de vacances, à l'allocation de fin d'année et à la prime de développement des compétences, qu'ils aient ou non résulté de recalculs en matière de traitement durant les périodes de référence respectives, n'ont **pas** non plus été **exécutés**.

Bien à vous

Liliane Verreyen
Responsable PersoPoint